

EVALUATION EXTERNE

Pour les praticiens, masseurs bien-être issus d'une
formation non agréée FFMBE

PREAMBULE

Cette demande émane exclusivement du candidat qui a pris connaissance du code de déontologie de la FFMBE et se reconnaît dans ses valeurs.

Important : passer et réussir une évaluation auprès d'un référent FFMBE est un prérequis pour les praticiens, masseurs bien-être qui ne sont pas certifiés par un organisme de formation professionnelle agréé FFMBE.

Ils doivent ensuite, pour obtenir l'agrément praticien, remplir le formulaire d'adhésion en ligne de PRATICIENS en massages bien-être sur le site www.ffmbe.fr

PREREQUIS A L'EVALUATION EXTERNE

Le candidat s'assure des prérequis indispensables :

1er cas : justifier avoir suivi au minimum 300 heures de formation en massages bien-être + 1 année d'activité déclarée ou justifiée dans ce métier en France ou à l'étranger.

2e cas : justifier de 3 années d'expérience professionnelle avec une activité déclarée dans le domaine des massages bien-être en France ou à l'étranger.

Liste des pièces constitutives du dossier

1er cas

- ☐ Attestation (s) de formations en massages bien-être pour un minimum de 300 heures
- ☐ Extrait de casier judiciaire de la personne concernée
- ☐ Justificatif de l'années d'activité dans le domaine du massage bien-être
- ☐ Documents de présentation commerciale : brochures, carte de visite, ...
- ☐ Une lettre motivant la demande

2e cas

- ☐ Documents Justifiant 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine du massage bien-être
- ☐ Documents de présentation commerciale : brochures, carte de visite, ...
- ☐ Une lettre motivant la demande

A RECEPTION DE LA DEMANDE D'EVALUATION

Après vérification des justificatifs et du règlement de 175€, le secrétariat communique par email au candidat la liste et coordonnées des référents FFMBE habilités à faire passer les évaluations.

Le candidat prend contact avec le référent FFMBE de son choix. Ils déterminent ensemble le jour et le lieu du rendez-vous.

Le centre de formation communique au secrétariat de la FFMBE, la date et lieu prévus de l'évaluation, ainsi que les noms des deux évaluateurs.

Par la suite, la FFMBE adresse au candidat une convocation sur laquelle figure le nom des 2 évaluateurs. Le candidat doit obligatoirement fournir cette convocation lors de son évaluation. Le chèque sera alors encaissé. En cas d'annulation, les frais de dossiers d'un montant de 35 euros ne seront pas remboursés.

EVALUATION EXTERNE

Pour les praticiens, masseurs bien-être issus d'une
formation non agréée FFMBE

DEROULE DE L'EVALUATION

L'évaluation est d'une durée approximative de 1h30 incluant :

- Un temps d'accueil et d'entretien préalable à la pratique du MBE. Ainsi qu'une présentation de la FFMBE par un des membres du jury.
- Durée du déroulement de la pratique du MBE choisi par le postulant : 45 à 60 minutes.
- Restitution argumentée du résultat par le centre d'évaluation à la fin du temps imparti

Si le résultat de l'évaluation est positif :

Le candidat peut adhérer en ligne sur le site www.ffmbe.fr dans la catégorie Praticiens

Dans le cas où le candidat ne soit pas validé suite à l'évaluation :

Il pourra renouveler sa demande d'évaluation passé un délai minimum de trois mois pour un montant de 140€.

INFORMATIONS CANDIDAT

NOM
Prénom
Date de naissance/...../...../
Adresse
Code postal /Ville
Téléphone fixe/...../...../...../..... Téléphone mobile/...../...../...../.....
Adresse de courriel@.....

ENGAGEMENTS

Je soussigné-e, _____ reconnais avoir pris connaissance du code de déontologie de la FFMBE et être en accord avec ses principes et valeurs.

Fait à Date/...../.....

Signature

EVALUATION EXTERNE

Pour les praticiens, masseurs bien-être issus d'une
formation non agréée FFMBE

REGLEMENT AU CHOIX

Je règle le montant de l'évaluation externe de 175 € par CB directement sur le site de la FFMBE

Ou bien

☐ Par chèque à l'ordre de la **FFMBE**

☐ Virement IBAN (International Bank Account Number) FR76 1820 6002 1165 0299 2917 884

Code BIC (Bank Identification Code) - Code Swift : AGRIFRPP882

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE – CONFORMITE RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant toute la durée de l'adhésion.

Les modalités sont précisées dans l'article 27 du règlement intérieur de la fédération.

Les données à caractère personnel ne peuvent être conservées après la démission, la radiation ou le départ, **sauf accord exprès de l'intéressé.**

Conformément à la loi, vous pouvez exercer **votre droit d'accès aux données** vous concernant et les faire rectifier en contactant le pôle administratif à administration@ffmbe.fr